

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2606

15 novembre 2007

SOMMAIRE

3rd WAY S.A.	125080	Mas S.A.	125079
ABN AMRO Pan European Finance S.A.	125064	McKinsey Luxembourg	125053
AEW Luxembourg S.à.r.l.	125062	MDI Top Holding S.A.	125058
Afrodite S. à r.l.	125087	MDL, Maçonnerie de Luxembourg S.à r.l.	125076
Albemarle Equity S.A.	125087	MINIT Invest S.à.r.l.	125055
Altice 5 S.A.	125042	Monet Group S.A.	125080
An der Schmëtt S.à.r.l.	125083	MSDW Equity Financing Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	125056
Art Press Group S.à r.l.	125074	MS Equity Financing Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	125056
Athanor Participations S.A.	125081	N.V. Investment S.A.	125054
Bacap S.A.	125057	Opus GP Sàrl	125052
Boxtel S.A.	125056	Pareast S.à r.l.	125050
Caltrade International S.A.	125076	Prefalux S.A.	125054
CODESCA S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	125071	Progisys International S. à r. l.	125057
Continental Investments S.A.	125082	Prometheus S.A.	125086
Convergence Group International S.A. ...	125053	Rhin Private Equity Partners S.A.	125051
Daregon Financial Services S.A.	125057	Rockpoint Holding S.à.r.l.	125074
Darmon S.A.	125080	Rosebud Hôtels Holding S.A.	125078
Dizzy S.à r.l.	125050	RP S.à r.l.	125060
DJE Investment S.A.	125053	Sabula Investment S.A.	125064
Docu Group (Lux 2) S.à r.l.	125082	Sinpar Holding S.A.	125087
Epoca S.A.	125088	Soletude S.à.r.l.	125088
Evidence S.A.	125083	SPI Equity S.A.	125049
F.S.W. s.à.r.l.	125085	Starwood CA Holdings S.à r.l.	125050
GER LOG 4 S.A.	125042	Studio KB Sàrl	125051
GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l.	125042	Tesof S.A.	125086
Illinois Investments S.A.	125085	Trilon (Luxembourg) S.à r.l.	125052
Ixis AEW Luxembourg S.à.r.l.	125062	Versil Yacht Builders S.A.	125086
La Grande Blanche S.à r.l.	125055	Waste Solutions Luxembourg S.A.	125087
Land and Business S.A.	125082	W. Burger Sàrl	125058
LogicaCMG General Holdings S.à r.l. ...	125052	Whitearea Investment S.A.	125054
Lumele S.A.	125081	Windward S.A.	125051
Lumele S.A.	125081	Zabou S.A.	125088
Mas Properties S.A.	125079		

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007124138/220/12.

(070143153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Altice 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007124139/220/12.

(070143155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 132.513.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSCP SIGMA (LUX) S.à r.l., a limited liability company (a société à responsabilité limitée) formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9 -11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by Me Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 September, 2007

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore said, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I.- Object - denomination - registered office - duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the laws currently in force, in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is GSCP SIGMA (LUX) II S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer

by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one million two hundred and fifty thousand shares (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (0.01 EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euros (100,000,000.- EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one euro cent (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case maybe, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10,1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - profits - reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GSCP SIGMA (LUX) S.à r.l.	1,250,000 shares
Total: one million two hundred and fifty thousand	1,250,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.-€.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at six (6).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Rosa Villalobos, born in Barcelona, Spain on July 5, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

2. John Bowman, born in Maine, USA, on July 16, 1970, professionally residing at 85, Broad Street, New York, NY 10004, United States of America;

3. Christine Vollertsen, born in New Jersey, on July 22, 1975, USA, professionally residing at 85, Broad Street, New York, NY 10004; United States of America;

4. Christophe Cahuzac, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

5. Simon Cresswell, born in Perth, Australia, on June 14, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

6. Michael M. Furth born in Switzerland on April 29, 1968 professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSCP SIGMA (LUX) S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand -Rue, L-1661 Luxembourg et représentée par M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 13 septembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Objet - dénomination - siège social - durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est GSCP SIGMA (LUX) II S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

La Société a un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GSCP SIGMA (LUX) S.à r.l.	1.250.000 parts sociales
Total: un million deux cent cinquante mille	1.250.000 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

125049

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à six (6).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Rosa Villalobos, née à Barcelone, le 5 juillet 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand-Duché de Luxembourg;

2. John Bowman, né dans le Maine, Etats-Unis d'Amérique, le 16 juillet 1970, demeurant professionnellement à 85, Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

3. Christine Vollertsen, née le 22 juillet 1975 à New Jersey, USA, demeurant professionnellement 85, Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

4. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

5. Simon Cresswell, né le 14 juin 1968 à Perth, Australie, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;

6. Michael M. Furth, né le 29 avril 1968 en Suisse, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

- 3) Le siège social de la société est établi à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26598. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007124423/212/392.

(070143667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

SPI Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.524.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 2 octobre 2007 à 11.00 heures

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Roberto Manciocchi, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg de son poste d'Administrateur.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007123953/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Dizzy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 97.479.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 août 2007

Résolution

Le mandat de Commissaire aux Comptes de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l vient à échéance.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007123967/1142/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Starwood CA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.048.

—
Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Nomination de Monsieur Jerome Silvey, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet au 19 septembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123931/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pareast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 59.685.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 septembre 2007

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mr Joseph Mayor, de son poste de Gérant de la Société avec effet rétroactif au 31 août 2007.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 31 août 2007:

- Mme Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007124864/587/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Studio KB Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 99.660.

Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille sept, le quinze octobre, l'associé unique de la société STUDIO KB Sàrl s'est réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation qui lui a été adressée conformément aux statuts.

Il est présent et déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à la délibération et que la présente assemblée, constituée régulièrement, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- Démission de Madame Amanda Virginie Raymonde Ries, demeurant à L-3637 Kayl, 43B, route d'Esch, de sa qualité de gérante technique.

- Nomination de Madame Giovanna Savino, demeurant à L-2231 Luxembourg, 345, rue de Neudorf, aux fonctions de gérante technique.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Démission de Madame Amanda Virginie Raymonde RIES, demeurant à L-3637 Kayl, 43B, route d'Esch, de sa qualité de gérante technique.

- Nomination de Madame Giovanna Savino, demeurant à L-2231 Luxembourg, 345, rue de Neudorf, aux fonctions de gérante technique.

La Gérance

A. V. R. Ries / G. Savino

Gérante technique démissionnaire / Gérante technique

L'Associé unique

A. B. Kabbaj

Associé

Référence de publication: 2007124848/8233/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07329. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Rhin Private Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.382.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 juillet 2007

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2007 que les points suivants ont été acceptés:

- La nomination de Madame Catherine Koch en tant que représentante permanente de la société DOMELS S. à r. l., administrateur de la Société, avec effet en date du 10 juillet 2007.

- La nomination de Madame Rita Goujon en tant que représentante permanente de la société ENILEC S. à r. l., administrateur de la Société, avec effet en date du 10 juillet 2007.

- La nomination de Monsieur Pascal Demange en tant que représentant permanent de la société ENILEC S. à r. l., administrateur de la Société, avec effet en date du 10 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007124845/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Windward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 81.579.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 septembre 2007 que:

- les mandats des administrateurs Maître Eric Pralong, Maître Lydie Lorang et Maître Marisa Roberto, tous trois avocats demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, sont arrivés à échéance, ils ont été reconduits pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes. La durée de ce mandat est fixée à 6 ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124814/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Opus GP Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.580.

Extrait du contrat de cession de parts daté du 30 juillet 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 30 juillet 2007, AIGGRE OPUS HOLDING Sàrl a transféré 75 parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 75 parts sociales d'une valeur de 25 Euros chacune, à la société ADLER LUX Sàrl, avec siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

M. Torbick.

Référence de publication: 2007124828/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Trilon (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 339.457.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.461.

En date du 23 décembre 2004, la dénomination et le numéro d'immatriculation de l'associé TRILON CAPITAL PARTNERS LIMITED ont changé et deviennent à présent:

1642747 ONTARIO LIMITED

Numéro d'immatriculation: 1642747

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124817/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

LogicaCMG General Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 122.142.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'Associé unique de la société, prises en date du 4 septembre 2007,

Monsieur Jan Slegers, né le 8 mai 1957, à Mol, Belgique, et demeurant professionnellement à LogicaCMG NV, Woluwedal 106, Bruxelles, B-1200

a été nommé Gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124834/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05231. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 août 2007, de réduire à 11 le nombre des membres du Conseil d'Administration de la maison mère MC KINSEY & COMPANY, INC. Luxembourg.

Ainsi, la démission de Madame Allegra Van Hovell tot Westerfliet a été acceptée avec effet au 30 avril 2007, et la démission de Monsieur Frederic Vanderberghe a été acceptée avec effet immédiat, respectivement de leurs fonctions d'administrateur de la société et gérant en charge de la gestion journalière de la succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124837/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05223. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Convergence Group International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.336.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé reçu au siège social de la société anonyme CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL SA., que la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg a dénoncé avec effet immédiat en date du 8 octobre 2007 le siège social de la société anonyme CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL SA.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124838/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05248. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

DJE Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 60, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 90.412.

Mit Wirkung vom 3D. September 2007 scheidet Herr Thorsten Schrieber aus der Geschäftsleitung der DJE INVESTMENT S.A. Ebenfalls legt Herr Schrieber zu diesem Zeitpunkt sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates nieder.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DJE INVESTMENT S.A.

J. Zimmer / W. Jager

Référence de publication: 2007124854/1367/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Whitearea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.380.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 août 2007

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur A et nomme en remplacement à la fonction d'administrateur A avec effet rétroactif au 30 juin 2007 Monsieur José Correia, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007124863/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00077. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

N.V. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 107.276.

—
En date du 11 septembre 2007 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la nomination avec effet au 11 septembre 2007 de Mr Miklos Nyiri avec adresse au 49, Tigris utca, H-1016 Budapest, Hongrie, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

- d'accepter la nomination avec effet au 11 septembre 2007 de Mr Csaba Jeney avec adresse au 31, Uri utca, H-1014 Budapest, Hongrie, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124865/1012/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Prefalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 12.558.

—
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2007

Procès-verbal - Extrait: nominations

6) La démission du Conseil d'Administration sortant est acceptée. Sur proposition du Conseil d'Administration sortant,

* Sont reconduits dans leur fonction d'administrateurs de PREFALUX sa pour une durée de six années, leur mission prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2012, Messieurs

- Friob Norbert

- Lazzari Vincent

- Lecoq Pascal

- Nilles Arthur

- Nilles Christian

* Est nommé Administrateur salarié pour la même période, Monsieur Gilbert Poeckes, demeurant 35, rue du cimetière 3715 Rumelange (Luxembourg).

* Est nommé Administrateur salarié pour la même période, Monsieur Stéphane Braun, demeurant 2, rue du Grafenthal F-57320 Schwerdorff (France).

* Est nommé Administrateur indépendant pour la même période, Monsieur Claude Faber, demeurant 32, boulevard Robert Schuman Olm (Luxembourg).

Junglinster, le 15 juin 2007.

P. Lecoq

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007124869/8201/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

MINIT Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.908.

Il résulte du procès-verbal de l'actionnaire unique de la société MINIT INVEST S.à.r.l qui s'est tenue en date du 23 août 2007 que:

1) La démission de Monsieur Christophe Cahuzac comme administrateur de la société avec effet au 26 juin 2007 est acceptée.

2) Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la société avec effet au 23 août 2007:

- Howard Dyer, avec adresse professionnelle à The Pavilion, Hampton Court Palace, Barge Walk, East Molesey KT8 9AP Angleterre

- Anne-Marie Costet, avec adresse professionnelle à 12, boulevard d'Argenson, 92200 Neuilly, France

- Josep Fortuny, avec adresse professionnelle à Travesserade Gracia, 294-298 5 3, 08025 Barcelona, Spain

- Louise Benjamin, Solicitor, avec adresse professionnelle à 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

- Guy Ludovissy, Avocat, avec adresse professionnelle à 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Lesdites personnes sont nommées pour une durée illimitée,

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007124870/803/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

La Grande Blanche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.737.

L'adresse de l'associé inscrit au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 106 770 est désormais la suivante:

ESTATES S.A., Société Anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124782/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Boxtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.009.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 12 février 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Catherine Guffanti en remplacement de Monsieur Patrice Yande, administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 30 avril 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Sandrine Antonelli en remplacement de EDIFAC S.A., administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti, Mme Sandrine Antonelli et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère conforme

BOXTEL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007125662/1022/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. MSDW Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 81.080.

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Catherine Willemyns, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de la société à responsabilité limitée MS EQUITY FINANCING SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 24 août 2007, et qui est restée annexée à un acte de ladite société reçu par le notaire soussigné en date du 27 août 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2007, LAC/2007/25256.

Ladite comparante, agissant ès qualités, a prié le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Dans le prédit acte, il y a lieu de lire dans la deuxième résolution de la version française, l'article 5 comme suit:

« **Art. 5.** La Société prend la dénomination MS EQUITY FINANCING SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Willemyns et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007. Relation: LAC/2007/28841. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007125673/7241/29.

(070144290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Daregon Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.359.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 12 février 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Claudine Boulain en remplacement de Monsieur Patrice Yande, administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme
DAREGON FINANCIAL SERVICES S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007125660/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Bacap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.487.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 septembre 2007

En vertu d'un procès-verbal de réunion de Conseil d'administration tenue par voie circulaire en date du 21 septembre 2007, la Société a procédé au rachat de 800 actions propres conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 5 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BACAP S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2007125687/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Progisys International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 116.148.

—
Comme déjà indiqué par message électronique en date du 20 juin 2007, et en vue de la régularisation par vos soins de cette situation auprès du RCS à Luxembourg, je vous confirme avoir démissionné de mon poste de Gérant B de PROGISYS INTERNATIONAL sarl en date du 20 juin 2007.

Genève, le 21 septembre 2007.

F. Boulet.

Référence de publication: 2007125705/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

MDI Top Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.420.

Le bilan modifié au 31 décembre 2004, qui annule et remplace le bilan déposé le 14 juillet 2006, référence L060068924.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007125979/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10169. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

W. Burger Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.626.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Winfried Burger, Gas- und Wasserinstallateurmeister, Zentralheizungs- und Lüftungsbaumeister, geboren in Saarlouis (Deutschland), am 22. Juli 1953, wohnhaft in D-66663 Merzig, Bahnhofstrasse 51 (Deutschland);

2.- Herr Stephan Reinert, Installateur- und Heizungsbaumeister, geboren in Wadern (Deutschland), am 22. Februar 1973, wohnhaft in D-66663 Merzig, Luxemburger Strasse 73A (Deutschland);

3.- Herr Wolfgang Steinmetz, Diplom-Ingenieur der Versorgungstechnik (FH), geboren in Saarlouis (Deutschland), am 15. Februar 1973, wohnhaft in D-66663 Merzig, Mosche-Merzig-Strasse 8 (Deutschland).

Diese Komparenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung W. BURGER Sàrl.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Remich.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Der Gegenstand des Unternehmens ist der Betrieb des Gas-, Wasserinstallateur-, und des Zentralheizungs- und des Lüftungsbauerhandwerks sowie der Vertrieb aller hierzu erforderlichen oder zweckmässigen Werkstoffe.

Die Gesellschaft ist berechtigt, gleichartige oder ähnliche Unternehmen zu erwerben, sich an solchen zu beteiligen, deren Vertretung zu übernehmen sowie Zweigniederlassungen im In- und Ausland zu errichten.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig euro (EUR 125,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, die nicht Ehegatte oder leibliche Abkömmlinge sind, nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung und kann auf Beschluss der Gesellschafterversammlung ausgeschüttet werden.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung der Geschäftsanteile

Die einhundert Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

	Anteile
1.- Herr Winfried Burger, vorgeannt unter 1.-, sechszwanzig Anteile	26
2.- Herr Stephan Reinert, vorgeannt unter 2.-, neunundvierzig Anteile	49
3.- Herr Wolfgang Steinmetz, vorgeannt unter 3.-, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- technischer Geschäftsführer: Herr Winfried Burger, vorgeannt;
- administrative Geschäftsführer: Herr Stephan Reinert und Herr Wolfgang Steinmetz, beide vorgeannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern, wobei die Unterschrift des Herrn Winfried Burger unumgänglich ist.

3.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Burger, S. Reinert, W. Steinmetz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, LAC / 2007 / 29445. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007125983/202/106.

(070145356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

RP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.958.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- The limited liability company STAHL-SCHROEDER RETAIL INVESTMENT S.A R.L., with its registered office in L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B number 112.882,

2.- The limited liability company ROCKPOINT HOLDING S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B number 112.959,

both are here represented by by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, request the notary to act:

- That the limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg section B number 123958, has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 29th of December 2006, published in the Memorial C number 531 of the 4th of April 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the same notary Joseph Elvinger on the 13th of January 2007, published in the Mémorial C number 826 of the 9th of May 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, declare that they are the sole actual partners of the said company and that they require the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The partners decide to transfer the registered office of the company from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, and subsequently amends the first paragraph of article four of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 4. (paragraph 1).** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.»

Second resolution

The partners state the change of the professional address of one of the managers, namely Mr Olivier Dorier which will be henceforth L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, den vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STAHL-SCHROEDER RETAIL INVESTMENT S.A R.L., mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 112.882;

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROCKPOINT HOLDING S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 112.959,

beide sind hier vertreten durch Herrn Alain Thill, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund von zwei erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmachten, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 123958, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph Elvinger am 29. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 531 vom 4. April 2007, und deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph Elvinger am 13. Januar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 826 vom 9. Mai 2007.

- Dass die Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärten die alleinigen Gesellschafter der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchten den von ihnen, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, nach L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, zu verlegen, und demzufolge den ersten Absatz von Artikel vier der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4. (Absatz 1).** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schüttringen, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluß der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluß des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter stellen die Änderung der beruflichen Adresse eines der Geschäftsführer fest nämlich Herr Olivier Dorier, welche künftig L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall ist.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2007, Relation GRE/2007/4294. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126005/231/100.

(070145156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**AEW Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ixis AEW Luxembourg S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.603.

In the year two thousand and seven, on the first day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

The Company IXIS AEW EUROPE, a company organised as a société anonyme under the laws of France, having its registered office at Immeuble Grand Seine, 21, quai d'Austerlitz, F-75013 Paris, registered with the «Registre de Commerce et des Sociétés de Paris» under number 409 039 914,

Duly represented by Mr. Serge Bataillie, administrative director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on September 27, 2007, which after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public, will remain attached to the present deed to be registered together with it.

The appearing party is the sole member of the company IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., a company organised as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 90.603, incorporated by a deed received by the undersigned notary on December 19, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 146 of February 12, 2003 (the «Company»). The articles of association have been amended, by virtue of a deed enacted by the public notary, Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, on July 26, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1289 of November 29, 2005 and for the last time on February 16, 2007, by virtue of a deed enacted by the public notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as here above stated, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1) Amendment of the Company's denomination into AEW LUXEMBOURG S.à r.l.;
- 2) Subsequent amendment of Article 1 of the Articles of association;
- 3) Miscellaneous

has requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate denomination of the Company into AEW LUXEMBOURG S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

« **Art. 1. Form - Corporate Name.** There is formed a private limited liability company under the name AEW LUXEMBOURG S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, to be borne by the Company as a result of this deed are estimated, without prejudice, at approximately 1,500.- euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office of Maître Joseph Elvinger, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read in a language known by the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société IXIS AEW EUROPE, une société organisée sous la forme d'une société anonyme de droit français, ayant son siège social à Immeuble Grand Seine - 21, quai d'Austerlitz, F-75013 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 409 039 914,

dûment représentée par Monsieur Serge Bataillie, directeur administratif, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 septembre 2007,

laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 146 du 12 février 2003 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été changé une fois en date du 26 juillet 2005, suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1289 du 29 novembre 2005 et pour la dernière fois en date du 16 février 2007, suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, ayant eu connaissance de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
2. Modification subséquente de l'Article 1^{er} des statuts de la Société;
3. Divers

a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en AEW LUXEMBOURG S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus et a décidé que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AEW LUXEMBOURG S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»)»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude de Maître Joseph Elvinger, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du document en une langue connue du mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. Bataillie, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29305. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

125064

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007126037/211/103.

(070145418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Sabula Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.956.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SABULA INVESTMENT S.A.

FINDI S.à r.l. / F. Lanners

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Signature / -

Référence de publication: 2007126006/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04883. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

ABN AMRO Pan European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.706.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company ABN AMRO INTERNATIONAL CORPORATE HOLDINGS LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA, registered in Companies House, Cardiff, United Kingdom under registration number 06364699,

here represented by Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme.

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is existing among all shareholders and all those who may become owners of the shares, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of ABN AMRO PAN EUROPEAN FINANCE S.A., «the Company.»

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity including the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The Company may in particular take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

II. Share Capital, Shares

Art. 5. The Company's issued share capital amounts to one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law. However, the shares will remain in registered form until they are fully paid up.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder of the Company. This register will contain all the information required by Article 39 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two Directors. The Company may issue certificates representing bearer shares. Two Directors shall sign these certificates.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name one single attorney to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

III. General Meeting of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out, or ratify acts relating to the operations of the Company. The Board of Directors convenes the general meeting. It may also be convened at the request of shareholders representing at least 20% of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company at 2 p.m. or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday in June of each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration, and term of office. The term of office of a Director may not exceed six years and the Directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal guidelines.

Art. 10. The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members a Vice-Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another Director as Chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to Directors at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex, or telefax, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, or telefax another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Vice-Chairman, or by any two Directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman, or by any two Directors.

Art. 12. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to Article 60 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more Directors, Officers, Managers or other Agents, associate or not, acting alone or jointly to be appointed and dismissed by the Board of Directors who shall set their powers. Their nomination, revocation, and powers shall be settled by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The joint signature of any two Directors or the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors will bind the Company.

V. Supervision of the Corporation

Art. 14. One or several statutory auditors, who may be shareholders, shall supervise the operations of the Company. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration, and term of office, which may not exceed six years.

VI. Accounting Year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the sixteenth December each year and shall terminate on the fifteenth day of December the following year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the Directors by observing the terms and conditions under the law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) shall carry out liquidation. The liquidator shall be appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution, and the shareholders shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for by Article 67-1 of the Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended.

IX. Final Clause - Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 15, 2007.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

The company ABN AMRO INTERNATIONAL CORPORATE HOLDINGS LIMITED, prenamed, one hundred thousand shares 100,000 shares

The whole of the share capital has been paid up so that the sum of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-) is forthwith at the free disposal of company as has been proven to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs - Valuation

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 146,591.- (exchange rate (median price) on September 13, 2007: GBP 1.- = EUR 1.46591).

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about four thousand euros (EUR 4,000.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at 4 that of the auditors at 1.
- 2) The following are appointed as directors:
 - a) Mr Grant Muirhead Hogben, Banker, born on 9 July 1967 in Bury, United Kingdom, with professional address at 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA.
 - b) Mr Oliver Charles Davidson, Banker, born on 14 June 1971 in London, United Kingdom, with professional address at 199 Bishopsgate, London EC2M3XW.
 - c) Mr Richard George Ellaway, Banker, born on 4 October 1969 in Worcester, United Kingdom, with professional address at 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA.
 - d) Mr Nicholas James Nunn, Accountant, born on 22 February 1973 in Singapore, with professional address at 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA.
- 3) The following company is appointed as statutory auditor:
 - BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. having its registered address at 5, bd de la Foire, L-2013 Luxembourg, RCS B 71.178.
- 4) The terms of office of the directors and the auditor shall last until the annual general meeting to be held in 2008
- 5) The registered office is to be situated in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 6) The Board of Directors is authorized to nominate one or several of its members as managing director.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, name, civil status and addresses, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

La société ABN AMRO INTERNATIONAL CORPORATE HOLDINGS LIMITED une société privée à responsabilité limitée de droit britannique, avec siège social à 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA, immatriculée au Companies House, Cardiff, Royaume Uni sous le numéro 06364699,

ici représentée par Madame Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme di ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

I. Dénomination- Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ABN AMRO PAN EUROPEAN FINANCE SA, «la Société».

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangère ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La Société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Cependant, les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant 20% au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi en juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le conseil d'administration qui déterminera leurs pouvoirs. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la (les) signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. Exercice Social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le seize décembre de chaque année et se terminera le quinze décembre de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés par les administrateurs en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui constatera la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

IX. Dispositions Finales - Loi Applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 15 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts ont ainsi été dressés, le comparant prénommé a souscrit les actions comme suit:

La société ABN AMRO INTERNATIONAL CORPORATE HOLDINGS LIMITED, prédésignée, cent mille actions 100.000 actions

La capital a été entièrement libérée de sorte que la somme de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 146.591,- (taux de change (median price) du 13 septembre 2007: GBP 1,- = EUR 1,46591).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 et le nombre des commissaires aux comptes à 1.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) M. Grant Muirhead Hogben, banquier, né le 9 juillet 1967 à Bury, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA.
 - b) M. Oliver Charles Davidson, banquier, né le 14 juin 1971 à Londres, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 199 Bishopsgate, London EC2M3XW.
 - c) M. Richard George Ellaway, banquier, né le 4 octobre 1969 à Worcester, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 250 Bishopsgate, London EC2M4AA.

d) M. Nicholas James Nunn, réviseur d'entreprise, né le 22 février 1973 à Singapore avec adresse professionnelle à 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. avec siège social à 5, bd de la Foire, L-2013 Luxembourg, RCS B 71.178.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été fixée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

5. L'adresse de la société est établie à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs de ses membres comme «managing director» (administrateur-délégué).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC/2007/26345. — Reçu 1.459,32 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007127372/202/386.

(070146889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 11.545.

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CODESCA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 11.545 constituée suivant acte reçu le 21 décembre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 37 du 26 février 1974 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu le 29 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 71 de 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II- Il ressort de la liste de présence que les 9.000 (neuf mille) actions d'une valeur nominale de mille dollars us (1.000,- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social souscrit de la Société fixé actuellement à neuf millions de dollars us (9.000.000,- USD) représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars us (1.000,- USD) en un capital exprimé désormais en euros (EUR) au taux de conversion convenu entre parties de 1,- USD = 0,73321846 EUR.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.598.966,14 (cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-six euros et quatorze cents) afin de le porter de son montant actuel converti de EUR

6.598.966,14 (six millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-six euros et quatorze cents) à EUR 1.000.000 (un million d'euros) par remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 5.598.966,14 (cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-six euros et quatorze cents) par réduction du pair comptable des actions existantes.

4. Constitution d'une réserve de EUR 800.000,- par prélèvement d'un montant de EUR 800.000,- de la réserve légale.

5. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

6. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

7. Changement de la dénomination de la société de CODESCA S.A. en CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial.

8. Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial.»

9. Modification de l'article 16 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

10. Démission de M. Jean-Claude Mimram de ses fonctions d'administrateur et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

11. Nomination de M. John Seil, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle comme nouvel administrateur. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2007.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social souscrit de la Société fixé actuellement à neuf millions de dollars us (9.000.000,- USD) représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de Mille dollars us (1.000,- USD) en un capital exprimé désormais en euros (EUR) au taux de conversion convenu entre parties de 1,- USD = 0,73321846 EUR.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.598.966,14 (cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-six euros et quatorze cents) afin de le porter de son montant actuel converti de EUR 6.598.966,14 (six millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-six euros et quatorze cents) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 6.598.966,14 (six millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-six euros et quatorze cents) par réduction du pair comptable des actions existantes, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

Le remboursement aux actionnaires ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3^{ème} alinéa de la loi sur les sociétés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de constituer une réserve de EUR 800.000,- par prélèvement d'un montant de EUR 800.000,- de la réserve légale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de CODESCA S.A. en CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Dixième résolution

L'assemblée accepte la démission de M. Jean-Claude Mimram de ses fonctions d'administrateur et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer M. John Seil, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle comme nouvel administrateur. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007 Relation: LAC/2007/27128. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007126084/211/139.

(070145246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Art Press Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 106.178.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125989/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06608. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Rockpoint Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 123.959.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ROCKPOINT GERMAN RESIDENTIAL HOLDINGS LLC, a company incorporated and existing under the laws of the United States and having its registered office in 13155 Noel Road, LB 54, Suite 700, Dallas, Texas 75240, USA, and being registered with the Delaware Department of State Corporate Division under number 4250379,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company ROCKPOINT HOLDING S.à r.l., with its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, R.C.S. Luxembourg section B number 123.959, has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 29th of December 2006, published in the Memorial C number 534 of the 4th of April 2007.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to transfer the registered office of the company from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, and subsequently amends the first paragraph of article four of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 4. paragraph 1.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.»

Second resolution

The sole partner states the change of the professional address of one of the managers, namely Mr Olivier Dorier which will be henceforth L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, den vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

ROCKPOINT GERMAN RESIDENTIAL HOLDINGS LLC, eine Gesellschaft eingetragen nach und bestehend unter Amerikanischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 13155 Noel Road, LB 54, Suite 700, Dallas, Texas 75240, USA, und registriert Delaware Department of State Corporate Division unter der Nummer 4250379,

hier vertreten durch Herrn Alain Thill, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROCKPOINT HOLDING S.à r.l, mit Sitz in L-1628 Luxemburg, 1, rue des Glacis, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 123.959, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph Elvinger am 29. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 534 vom 4. April 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht den von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1628 Luxemburg, 1, rue des Glacis, nach L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, zu verlegen, und demzufolge den ersten Absatz von Artikel vier der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 4. Absatz 1.** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schüttringen, Großherzogtum Luxemburg. Der eingetragene Sitz kann durch Beschluß der außerordentlichen Versammlung von all seinen Gesellschaftern beratend in der Art und Weise wie angemessen zur Änderung der Satzung, verlegt werden. Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluß des Geschäftsführers oder gegebenenfalls der Geschäftsführung abgeändert werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.»

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt die Änderung der beruflichen Adresse eines der Geschäftsführer fest nämlich Herr Olivier Dorier, welche künftig L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall ist.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertfünfzig euro veranschlagt sind, sind zu lasten der gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2007, Relation GRE/2007/4293. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126003/231/96.

(070145130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Caltrade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.632.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125986/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

MDL, Maçonnerie de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 132.628.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Michael Schneider, maître maçon, demeurant à D-54294 Trier (Allemagne), 6, Kölnerstrasse.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux de construction et de rénovation.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: MDL, MAÇONNERIE DE LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Remich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.394,98 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze mille et quatre-vingt-dix-huit cents), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf cents) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.394,98 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et quatre-vingt-dix-huit cents) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- Monsieur Michael Schneider, maître maçon, demeurant à D-54294 Trier (Allemagne), 6, Kölnerstrasse.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5532 Remich, 9, rue de Enz.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schneider, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28566. — Reçu 123,95 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007126021/211/117.

(070145425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Rosebud Hôtels Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 73.951.

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSEBUD HÔTELS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.951, constituée sous la dénomination de RICHEMOND HÔTELS HOLDING S.A. suivant acte notarié en date du 26 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 296 du 20 avril 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1271 du 10 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article cinq des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze millions cinq cent mille francs suisses (CHF 75.500.000,-) représenté par septante-cinq mille cinq cents (75.500) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.»

2. Election d'un nouvel administrateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de sorte que l'article 5 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze millions cinq cent mille francs suisses (CHF 75.500.000,-) représenté par soixante-quinze mille cinq cents (75.500) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un administrateur supplémentaire en la personne de Monsieur Thomas Boliger, administrateur de sociétés, né à Uerkheim AG (Suisse), le 21 janvier 1962, domicilié à CH-6315 Oberägeri ZG, Schneiderstrasse 46.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, F. Stolz-Page, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, LAC / 2007 / 29583. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007126261/7241/61.

(070145977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Mas Properties S.A., Société Anonyme,
(anc. Mas S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.592.

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Andrea Mastrangeli, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société MAS S.A. (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le Ministère du notaire instrumentant, en date du 20 septembre 2007, en voie de formalisation et dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de MAS S.A. en celle de MAS PROPERTIES S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société, lequel article premier aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAS PROPERTIES S.A. (ci-après la «Société»).»

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Scarcelli, A. Mastrangeli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12411. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007126245/239/38.

(070145024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Monet Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.061.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007126009/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07467. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Darmon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 50.358.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125991/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06606. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

3rd WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.285.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 18 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 18 septembre 2007 que:

1 - Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Collot Frédéric à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

2- Le Conseil d'Administration a décidé de nommer à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Juan Carlos Tomicic Muller, Producteur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007126160/320/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03543. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Athantor Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.195.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007125977/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05887. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Lumele S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.810.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007125974/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05881. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Lumele S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 15.810.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007125976/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05884. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Docu Group (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 102.524.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Kerppola.

Référence de publication: 2007125967/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07436. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Continental Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 121.868.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONTINENTAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007125970/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07431. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Land and Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1^{er} octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND AND BUSINESS S.A. tenue le 1^{er} octobre 2007, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
2. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Marco Cameroni, Monsieur Umberto Cerasi et de Madame Marie Louise Schmit de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.
3. L'Assemblée accepte la démission de A.A.C.O. S.à.r.l. de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.
4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- M. Riccardo Moraldi, né le 13 mai 1966, à Milano (Italie), demeurant professionnellement à 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- M. Michele Canepa, né le 23 novembre 1972, à Genova (Italie), demeurant professionnellement à 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;
- Mlle Annalisa Ciampoli, née le 1^{er} juillet 1974, à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

- La société MAYFAIR TRUST S.à.R.L., établie à 54, avenue Pasteur, L-2410 Luxembourg, avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007125954/58/34.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Evidence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 51.151.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2007 que:

1 - L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société de L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2 - L'Assemblée a décidé de révoquer Madame Mohr Stéphanie de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

3 - L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Florin Jean-Claude de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet au 28 septembre 2007.

4 - L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement de Madame Mohr Stéphanie au poste d'administrateur, Madame Anne-Marie Vandekerckhoven, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 75, avenue du Fort Jaco. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

5 - L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement de Monsieur Jean-Claude Florin au poste d'administrateur et d'administrateur délégué Monsieur Bernard Dosin, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 75, avenue du Fort Jaco. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007125952/320/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

An der Schmëtt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 9, um Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 94.754.

—
L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

1.- Madame Teresa Settanni, épouse Meyer, employée, demeurant à L-6550 Berdorf, 9, um Millewee.

2.- Monsieur Carlo Gilbertz, cultivateur, demeurant à L-6550 Berdorf, 2, um Millewee.

3.- Monsieur Donato Settanni, commerçant, demeurant à L-9220 Diekirch, 83, rue Clairefontaine.

Lesquels comparants sub 1+2) ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AN DER SCHMËTT S.à r.l. avec siège social à L-6550 Berdorf, 9, Um Millewee, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94.754 (NIN 1998 2412 474),

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen de résidence à Diekirch en date du 3 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 13 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Fernand Unsen en date du 29 avril 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 562 du 21 juillet 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision des associés en date du 23 novembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 634 du 24 avril 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1792 du 26 septembre 2006,
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 545 du 5 avril 2007.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

1) Monsieur Carlo Gilbertz cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit deux cent soixante-dix (270) parts sociales pour le prix de six mille six cent quatre-vingt-seize Euros (€ 6.696,-) à Madame Teresa Settanni, ici présente et ce acceptant.

2) Monsieur Carlo Gilbertz cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit deux cent soixante (260) parts sociales pour le prix de six mille quatre cent quarante-huit Euros (6.448,-) à Monsieur Donato Settanni, ici présent et ce acceptant

Madame Teresa Settanni et Monsieur Donato Settanni sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir d'aujourd'hui et ils ont droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées. Ils reconnaissent en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Monsieur Carlo Gilbertz déclare avoir reçu de la part de Madame Teresa Settanni et de Monsieur Donato Settanni le montant de six mille six cent quatre-vingt-seize Euros (€ 6.696,-) respectivement le montant de six mille quatre cent quarante-huit Euros (€ 6.448,-) avant la passation des présentes, ce dont quittance et titre.

Madame Teresa Settanni, agissant en sa qualité de gérante de la société AN DER SCHMËTT S.à r.l., déclare accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent accepter ces cessions de parts sociales.

Ensuite Madame Teresa Settanni, Monsieur Carlo Gilbertz et Monsieur Donato Settanni, agissant en leur qualité d'associés de la société AN DER SCHMËTT S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux cessions de parts sociales intervenues, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-deux mille deux cent quarante euros (32.240,-€) représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (€ 24,80) chacune.

Les parts sociales sont attribuées comme suit:

1.- Madame Teresa Settanni, épouse Meyer, employée, demeurant à L-6550 Berdorf, 9, um Millewee, cinq cent vingt parts sociales	520
2.- Monsieur Carlo Gilbertz, cultivateur, demeurant à L-6550 Berdorf, 2, um Millewee, cinq cent vingt parts sociales	520
3.- Monsieur Donato Settanni, commerçant, demeurant à L-9220 Diekirch, 83, rue Clairefontaine, deux cent soixante parts sociales	260
Total: mille trois cents parts sociales	1.300

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration et d'hébergement de moins de dix chambres, ainsi que la location d'immeubles.

La société a également pour objet le commerce en gros et en détail, l'import et l'export de toutes marchandises.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Settanni, C. Gilbertz, D. Settanni, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1210. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 octobre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007125896/201/80.

(070145196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Illinois Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.217.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on September 10th, 2007

- FIDIS S.à r.l, RCS Luxembourg B-107.312, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg appointed Mrs Betty Prudhomme, private employee, born in Arlon (Belgium), on January 30th, 1960, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as its permanent representative, for the whole duration of its mandate as Director in ILLINOIS INVESTMENTS S.A., until the Annual General Meeting in 2011.

- LOUV S.à r.l, RCS Luxembourg B-89.272, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg appointed Mr Marc Limpens, private employee, born in Overijse (Belgium) on February 17th, 1951, residing professionally on 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as its permanent representative, for the whole duration of its mandate as Director in ILLINOIS INVESTMENTS S.A., until the Annual General Meeting in 2011.

- DMC S.à r.l, RCS Luxembourg B-107.314, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg appointed Mrs Saliha Boulhais, private employee, born in Florange (France) on June 7th 1966, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as its permanent representative for the whole duration of its mandate as Director in ILLINOIS INVESTMENTS S.A., until the Annual General Meeting in 2011.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration. en date du 10 septembre 2007

- La société FIDIS S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au RCS de et à Luxembourg sous le numéro B-107.312, a désigné Madame Betty Prudhomme, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme son représentant permanent et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société ILLINOIS INVESTMENTS S.A., soit jusqu'à l'Assemblée Générale en 2011.

- La société LOUV S.à r.l, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au RCS de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique) résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme son représentant permanent et ce et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société ILLINOIS INVESTMENTS S.A., soit jusqu'à l'Assemblée Générale en 2011.

- La société DMC S.à r.l, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au RCS de et à Luxembourg sous le numéro B-107.314, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née à Florange (France) le 7 juin 1966, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme son représentant permanent et ce pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société ILLINOIS INVESTMENTS S.A., soit jusqu'à l'Assemblée Générale en 2011.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

For true copy /Certifié sincère et conforme

Pour ILLINOIS INVESTMENTS S.A

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125903/795/43.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06155. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

F.S.W. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Artisanale Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 96.060.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2007

L'an deux mille sept, le huit juin à quatorze heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, avec effet immédiat de 1, rue du Château, L-9516 Wiltz à l'adresse suivante:

Zone Artisanale Salzbaach, L-9559 Wiltz

Wiltz, le 8 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007125950/503/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Prometheus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 103.941.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire unique tenue le 7 septembre 2007 que:

- GALINA Inc. a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat et que décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat.

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, a été nommée nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat et terminera son mandat lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

- le siège social de la société a été transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007125951/802/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Versil Yacht Builders S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.027.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 11 janvier 2007

Le Conseil d'Administration dénonce le siège de la société VERSIL YACHT BUILDERS S.A. à 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IAM (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007125953/7606/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Tesof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.885.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125962/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05947. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRODITE S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2007125892/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06965. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Sinpar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.396.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINPAR HOLDING S.A.

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2007125893/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06964. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Waste Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

SOFINTER S.A

Signature

Référence de publication: 2007125882/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06623. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Albemarle Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.778.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125956/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Zabou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.954.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

SOFINTER S.A

Signature

Référence de publication: 2007125881/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06616. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Soletude S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5942 Itzig, 3, rue Désiré Zahren.

R.C.S. Luxembourg B 78.318.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

SOFINTER S.A

Signature

Référence de publication: 2007125883/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06621. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Epoca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 23 février 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

EPOCA SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007125643/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.
